

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121309

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121309

Objet de la délibération
OUVERTURE D'UN CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ETE 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

Date de la convocation
29/11/2024

Date d'affichage
14/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/12/2024

Et

Publication ou notification du :
29/11/2024

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

Excusés : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

Absents non excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : OUVERTURE D'UN CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ETE 2025

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, propose au Conseil Municipal d'ouvrir un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.), pour les enfants de 2 à 12 ans.

Pendant l'ouverture du centre aéré, une garderie accueillera les enfants de 2 à 12 ans, le matin de 7 heures à 9 heures et le soir de 17 heures à 18 heures.

La déclaration d'ouverture de cet A.C.M. sera faite à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les frais y afférents seront prévus au budget. Les réservations pour cet A.C.M. d'été devraient être ouvertes sur le portail familles fin mai/ début juin 2025.

Après discussion le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND

La Secrétaire de séance